

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

Convocation : 22/09/2023

Affichage liste délibérations : 29/09/2023

Conseillers en exercice : 35 PRÉSIDENT : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 29 SECRÉTAIRE : Madame SYLVESTRE

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Madame Nabiha LAOUADI a donné procuration à Monsieur Mohamed BOUDJELLABA

Madame Françoise BATUT a donné procuration à Madame Solange FORNENGO

Monsieur Jean-Yves CABALLERO a donné procuration à Monsieur Foued RAHMOUNI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Azdine MERMOURI ; Monsieur Thomas KUNESCH

DEL20230928_3

REPLACEMENTS DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO), DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Pour faire suite à la démission récente de conseillers municipaux, il convient d'acter leurs remplacements au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Commission d'Appel d'Offres :

Par délibération n°15 du 12 janvier 2022, le conseil municipal a désigné ses membres de la CAO :

Titulaires	Suppléants
Nabiha LAOUADI	Martine SYLVESTRE
Robert JOUVE	Josiane BONNET
Laurence FRETU	Audrey PENNETIER-CLAUSTRE
Zafer DEMIRAL	Jean-Yves CABALLERO
Ali SEMARI	Jonathan LONOCE

En raison de la démission du conseil municipal en date du 17 juillet 2023 de monsieur Jonathan LONOCE, conseiller municipal du groupe Givors en grand 2021, son poste de membre suppléant devient vacant.

Du fait de l'épuisement de la liste proposée par Givors en Grand 2021, le poste de suppléant ne sera pas pourvu.

En raison de la démission du conseil municipal en date du 11 septembre 2023 de madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE Audrey, conseillère municipale du groupe Construisons ensemble, son poste de membre suppléante devient vacant.

Madame Dalila ALLALI, suivante sur la liste proposée par Construisons ensemble, remplace madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE.

Les autres représentants du conseil municipal demeurent inchangés.

Commission de Délégation de Service Public :

Par délibération n°17 du 12 janvier 2022, le conseil municipal a désigné ses membres de la CDSP :

Titulaires	Suppléants
Alipio VITORIO	Martine SYLVESTRE
Nabiha LAOUADI	Audrey PENNETIER-CLAUSTRE
Zafer DEMIRAL	Robert JOUVE
Laurence FRETU	Jean-Pierre GUÉNON
Ali SEMARI	/

En raison de la démission du conseil municipal en date du 11 septembre 2023 de madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE, conseillère municipale du groupe Construisons ensemble, son poste de membre suppléante devient vacant.

Madame Dalila ALLALI, suivante sur la liste proposée par Construisons ensemble, remplace madame Audrey PENNETIER-CLAUSTRE.

Les autres représentants du conseil municipal demeurent inchangés.

Centre Communal d'Action Sociale :

Par délibérations n°12 et 13 du 12 janvier 2022, le conseil municipal représentants élus du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS et a procédé à leur élection. Il s'agit des membres suivants :

- Françoise BATUT
- Dalila ALLALI
- Florence MERIDJI
- Nabiha LAOUADI
- Jean-Yves CABALLERO
- Sabine RUTON
- Delphine PAILLOT
- Françoise DIOP

Par courrier en date du 18 juillet 2023, madame Françoise DIOP, conseillère municipale du groupe Givors en grand 2021, a démissionné de son mandat de conseillère municipale au sein de la commune de Givors et en date du 5 septembre 2023, de son siège de représentante du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS de Givors.

Vu l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose que « Le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou ne peuvent plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ».

La liste présentée par le groupe Givors en grand 2021 étant épuisée, il y a lieu de remplacer madame Françoise DIOP par madame Martine SYLVESTRE, suivante de liste du groupe Construisons ensemble, en tant que représentante du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS de Givors.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR


2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- DE DESIGNER madame Dalila ALLALI en tant que membre suppléante de la Commission d'Appel d'Offres ;
- DE DESIGNER madame Dalila ALLALI en tant que membre suppléante de la Commission de Délégation de Service Public ;
- DE NOMMER madame Martine SYLVESTRE en tant que représentante du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Givors.

La date de publication de l'acte est celle de réception par la préfecture

Envoyé en préfecture le 29/09/2023
Reçu en préfecture le 29/09/2023
Publié le
ID : 069-216900910-20230928-DEL20230928_3-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Martine SYLVESTRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.